

*Diffusé pour la Gloire d'Nakadoch Barouh' Nou,
par la Yéchiua Torat N'aïm Cej Nice
5786/2026 - 27^{ème} année*



Parachat CHELAH'

N° 994

Horaires Chabat Kodech Nice

Vendredi 12 juin 27 sivan

Entrée de Chabat 20h00

**pour les Séfaradim réciter la
bénédition de l'allumage
AVANT d'allumer**

Samedi 13 juin 28 sivan

Réciter le Chémâ avant 8h53

Sortie de Chabat 22h08

Rabénou Tam 22h46

Chabat Chalom dans le Sourire !

Roch H'odech Tamouz

Lundi 15 et mardi 16 juin

« Enveloppe ton âme »

Par Rav Moché Mergui-Roch Hayéchiva

Lorsque le Ben Israël se revêt du Talit tous les jours, il récite la bénédiction : « léitatef bétsitsit » - qui nous a ordonné de nous envelopper dans les Tsitsit. Cette bénédiction nous interpelle, nous nous enveloppons du Talit et non des fils, pourquoi dire "bétsitsit" ?

Un vêtement composé de quatre coins est appelé Talit. Il s'agit de la partie matérielle de la mitsva ; mais, le cœur de la mitsva c'est de nouer des fils aux quatre coins, c'est la partie spirituelle de la mitsva.

L'étape la plus importante de la vie d'un adolescent est sa Bar Mitsva. On le prépare à lire la Parasha, la haftara, à prier, à prononcer un discours, et il s'engage à devenir adulte membre de la communauté, à

pratiquer les mitsvot etc. On lui prépare une grande fête, tout ça est très bien ; cependant, le Bar Mitsva a-t-il été préparé à comprendre le sens véritable de sa Bar Mitsva ? qu'à partir de maintenant il faut mettre les téfilin et le talit tous les jours ? qu'il faut fréquenter la communauté tous les jours, les mouvements de jeunesse et surtout accomplir fidèlement les mitsvot !

La Bar Mitsva ne se résume pas, et surtout pas, à un album photo, mais que fait-on de notre vie ?!

Réfléchissons ! que devient le Talit du Bar Mitsva ? restera-t-il plié jusqu'au jour du mariage ? le dernier jour de notre vie, au moment de quitter ce monde, le Talit est déplié, et les fils du tsitsit sont coupés. Le corps est

enveloppé dans le Talit sans les fils. L'âme se présente devant le trône Céleste, enveloppée de ses mérites, de ses bonnes actions, de ses mitsvot accomplies durant son vivant : les Tsitsit.

« léitatef bétsitsit » : nos Sages ont institué la bénédiction de "s'envelopper des tsitsit de la Tora et des mitsvot, pour protéger son âme de même que l'on protège son corps. Cette mitsva du tsitsit se pratique de jour, et non de nuit, du vivant et non après la mort.

Bar Mitsva ! homme ! engage-toi dans la voie de la Tora, enveloppe ton âme par les fils des tsitsit qui te relient aux mitsvot, car ce sont tes compagnons de tous les jours et de toutes les étapes de ta vie.

La Délivrance – d’après Rabi Tsadok Hachohen de Lublin (Péri Tsadik fin paracha Béréchit)

Au moment de la havdala nous récitions des versets qui traitent de la yéchoua (délivrance). Le mot yéchoua figure six fois, la sixième formule est « *koss yéchouot ésa* », ici la yéchoua est au pluriel, parce qu’elle renferme une septième yéchoua. Ces sept yéchouot correspondent aux sept jours de Soukot, puisque tous les jours nous prions ochaana, le septième jour est ochaana raba – la grande délivrance ; en ce jour on opéré la libation d’eau au Bet Hamikdach à propos duquel il est écrit « vous puiserez de l’eau des sources de la yéchoua », Yéchaya (12-3). Il est question ici du déversement céleste, les eaux d’en haut, qui déverse de sa sainteté vers le bas monde. Soukot reçoit toutes ces notions depuis Roch Hachana et Kipour, ainsi durant les sept jours de la semaine se dévoile la sainteté du Chabat, ce qui permet à l’être de forger son être selon les règles de la sainteté. C’est la raison pour laquelle on mentionne six fois la yéchoua à la sortie du Chabat, afin que les six jours qui arrivent soient intégrés dans le Chabat qui vient de passer, et ce pour purifier et sanctifier les états de l’être depuis la source de la yéchoua. Les six niveaux de yéchoua, qui sont sept finalement, correspondent aux sept noms du yetser hara – voir traité Souka 52A, chaque

énergie positive connaît un revers dans les énergies négatives, ce qu’on appelle zé léoumat zé... le premier nom du yetser hara c’est “râ”, tel que D’IEU l’a Lui-même nommé (Béréchit 8-21). Cet adjectif fait référence au yetser de la taava – la pulsion du désir. Il faut réaliser cet exercice sur les sept noms du yetser hara et voir sa correspondance dans la yéchoua, afin d’être protégé des énergies négatives. Durant sa vie l’homme doit espérer la yéchoua, tel que nous enseigne le traité Chabat 21A : au moment du jugement l’homme sera soumis à six interrogations dont la première est “tsipita lichoua” – as-tu attendu la yéchoua. La meilleure façon d’atteindre la yéchoua est par l’étude de la Tora, plus particulièrement l’étude de la Tora Orale, et ce durant la nuit. Les six questions auxquelles l’homme sera soumis correspondent aux six ordres de la Michna, de la Tora Orale.

Le texte à l’état brut de ce grand Maître nous invite à vivre la yéchoua ; effectivement la yéchoua n’est pas obligatoirement une situation qu’on attend, mais que nous devons créer, attendre les bras croisés est l’exercice des sots ! on est complètement actif dans le déroulement de la yéchoua. Comment procède-t-on à cette

réalisation de la yéchoua ? en citant des versets qui traitent de la yéchoua, mais pour Rabi Tsadok cette récitation ne se limite pas à une prière à travers laquelle nous exprimons notre désir de voir la yéchoua se réaliser. Ces versets doivent nous inspirer dans un exercice concret, vivant, une mise en place de la yéchoua. Le nombre du mot yéchoua est choisis, il n’est pas anodin, et il fait donc référence aux six noms du yetser hara, des forces négatives, desquelles l’homme doit se libérer. Pour Rabi Tsadok la véritable yéchoua est celle où l’homme œuvre pour se libérer des différents aspects du mal. Par conséquent, tous les samedi soir, où nous allons replonger dans la vie matérielle, du profane, c’est-à-dire là où se présentera à nous le yetser hara sous toutes ses facettes, il nous faut prier, mais pas seulement, pour posséder les armes nécessaires pour atténuer ces forces négatives. Que pouvons-nous faire concrètement pour ne pas tomber dans le filet du yetser hara et ses différents tours ? Etudier la Tora Orale, plus précisément la Michna, et ses six ordres, qui sont l’unique moyen de vaincre les forces du Mal... La Michna, en inversant ses lettres on obtient le mot Néchama, est le crayon qui dessine la yéchoua existentielle de l’être...

Libre de choisir 10 – d'après Rav Akiva Tats

Selon le Raavad le libre arbitre a été donné à l'homme afin qu'il se défasse du système astral ! c'est-à-dire, l'homme est soumis aux lois de la nature, et par son libre arbitre il peut se libérer de leur domination. Si selon les lois de la nature il tend vers le mal, il doit se sauver de ce mal, et si naturellement il tend vers le bien, il doit également fuir cette nature afin de choisir de faire le bien, en toute conscience. Les Sages nous enseignent mitsvot tsrih'ot kavana – lorsqu'on applique un commandement de la Tora il faut le faire avec la conscience, le libre choisir et la volonté. Tant que l'homme ne choisit pas ses faits et gestes il avance selon le courant des lois de la nature, celui qui fait fonctionner son libre arbitre il atteint le niveau de eine mazal léisraël – Israël n'est pas soumis aux règles des astres.

Le Rav développe ici une idée fantastique. D'IEU a créé un monde avec des règles, dans ce monde IL a placé l'homme, cet homme détient le pouvoir de surpasser ces dites lois, par son

libre arbitre l'homme ne plie pas aux lois de la nature, il ne subit pas ce que le monde lui offre, mais il en devient l'acteur principal, il dicte les lois, il est libre !

On entend souvent des gens prétextaient "je suis comme ça, je ne peux pas faire autrement", ce genre d'argument prouve combien l'homme est insensé, irréfléchi, et choisi de ne pas choisir, parce qu'il choisi de se laisser guider par des lois qui sont extérieurs à lui-même. Pourtant ce qui est paradoxal, c'est que l'homme n'aime pas que les autres lui dictent ce qu'il doit faire, dans le couple on entend souvent "ne me dis pas ce que je dois faire", ou encore les enfants refusent de suivre ce que les parents leur dise, parce que l'enfant veut faire ses choix, alors on sait dire aux autres qu'on veut choisir par soi-même, mais on refuse de se libérer du mazal, de notre propre naturel. On ne veut pas qu'on nous dise quoi faire mais on ne veut pas non plus choisir par soi-même !



A propos du Lachon Hara

La paracha de Chélah' ouvre par l'épisode des explorateurs. Cet épisode va entraîner l'errance du peuple d'Israël dans le désert durant quarante ans. Le Talmud au traité Arah'in prouve que leur faute et sa conséquence n'est due qu'à la médisance qu'ils ont prononcé sur la terre d'Israël.

Au début de la Paracha Rachi soulève une question : la paracha précédente se termine par l'épisode de Miryam qui a médit sur Moché, quel lien y-a-t-il entre l'épisode de Miryam et celui des explorateurs ? Rachi répond : les explorateurs savaient ce que Miryam avait subi à cause de la médisance, et eux se sont comportés tel des impies et n'ont pas tiré de leçon de ce qui est arrivé à Miryam.

On peut s'interroger : quel rapport y-a-t-il entre la médisance de Miryam et celle des explorateurs, Miryam parle sur Moché, le Maître d'Israël et prophète alors qu'eux ont parlé sur la terre ?

Rav Shteinman (Ayelet Hachah'ar) explique : ils auraient dû comprendre de Miryam que l'homme doit garder sa bouche, qu'il est un vice de chercher à mettre en avant le côté négatif des choses. Expliquons : dans le lachon hara il y a deux aspects : il y a le contenu de la parole – et là il est évident qu'il n'y a pas de rapport entre le lachon hara de Miryam et celui des explorateurs, et il y a l'élan de chercher à critiquer et salir par la parole – et là peu importe le contenu, peu importe si on parle sur un homme, tout aussi grand soit-il, ou sur la terre, le fait même de dire ce qui ne va pas est un problème.

D'IEU nous a donné une bouche pour que ne sorte d'elle que du positif !

A la fin de notre paracha (Chélah') la Tora nous parle de la mitsva du tsitsit. Les Sages ont inscrit ces versets dans la lecture journalière du Chémâ. Le Talmud au traité Bérah'ot 12B s'interroge sur ce choix : pourquoi les Sages ont intégré le texte du tsitsit dans le chémâ ?

Le Talmud répond : dans ce passage il est fait mention de cinq choses fondamentales dans la vie du juif :

- 1/ le commandement du tsitsit,
- 2/ la sortie d'Egypte,
- 3/ le joug des commandements de la Tora,
- 4/ les pensées hérétiques,
- 5/ les fantasmes de la débauche, et de l'idolâtrie.

Tout ceci est contenu dans les versets de la fin de notre paracha chapitre 15 versets 37 à 41. Deux fois par jour nous devons les lire dans le chémâ, c'est dire l'importance qu'ils représentent, effectivement ce sont ces cinq points radicaux qui ne doivent pas quitter notre esprit et notre existence tout entière. Ces cinq points dessinent la qualité d'être de chaque juif. Reprenons-les un à un.

1/ le commandement du tsitsit – à propos duquel Rachi (15-41) écrit qu'il équivaut à tous les commandements de la Tora ! c'est-à-dire que lorsqu'on se vêtit du tsitsit c'est comme si on avait appliqué tous les commandements de la Tora, son salaire vaut la totalité des commandements de la Tora. On n'a pas conscience du salaire de chaque mitsva, et là nous apprenons que le tsitsit à lui seul contrebalance tous les commandements, c'est incroyable la valeur d'une action, ici de porter un habit à quatre coins noués par des fils.

2/ la sortie d'Egypte - le tsitsit s'inscrit dans la cinquantaine de commandements rappelant la sortie d'Egypte et tout ce qu'elle contient. Au-delà de l'aspect du commandement et des six

cent treize commandements qui sont contenus dans le tsitsit il est également porteur de notre histoire, plus précisément du début de l'histoire du peuple d'Israël.

3/ ol mitsvot, le joug des commandements de la Tora – cette notion primordial nous rappelle que nous avons le DEVOIR de nous soumettre aux lois de la Tora émises par D'IEU. La Tora est un devoir, qu'on puisse ou non le comprendre, qu'il nous plaise ou non, qu'il soit à la mode ou non, on se doit de pratiquer toutes les lois prescrites dans la Tora.

4/ daat minim, traduit ici par les pensées ou philosophies hérétiques – le monde dans lequel nous vivons connaît des thèses athéistes, des pensées qui rejettent le divin, totalement ou partiellement, qui nuisent à la foi et à notre attachement de croyant envers D'IEU. Le Rambam s'est évertué dans ses Hilh'ot Yésodé Hatora de nous définir toutes les formes d'hérésie prohibées par la Tora, au point qu'il écrit dans ses Hilh'ot Téfila que ce phénomène est le plus nuisible à notre histoire. De nombreux personnages on écrit des livres entiers pour critiquer la foi, d'une façon ou d'une autre. Ici le tsitsit nous rattache au divin.

5/ hirour avéra véhirour avoda zara – les fantasmes et toutes les pensées de la faute et de l'idolâtrie – oui la Tora ne se limite pas qu'aux actions de pratique, la Tora n'est pas un dogme, un culte ou pareille définition, la Tora c'est un mode de pensée, d'être, qui englobe l'être tout entier jusqu'à sa pensée.

Il y a encore beaucoup de réflexion sur ce texte talmudique, je suis à chaque fois que je le lis, impressionné de constater tout ce que ce bout de tissu noué de fils est à même de contenir.

Accrochons-nous aux fils du tsitsit pour rebondir vers le meilleur !

